

# État des risques et pollutions

## aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et sols pollués

Attention ! s'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner l'immeuble, ne sont pas mentionnés par cet état.

Cet état, à remplir par le vendeur ou le bailleur, est destiné à être en annexe d'un contrat de vente ou de location d'un immeuble.

**Dossier : 200201**

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

N° 07-3640

du 03 | 10 | 2007

mis à jour le | |

Adresse de l'immeuble

21-23 Rue Charles Hiver, 31-35 Bd de l'Europe, 22-24 Rue Marc Sangnier (Cadastré Section E n° 1700-1701-1702-1752)

Code postal ou Insee

93440

Commune

LIVRY-GARGAN

### Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques naturels (PPRN)

- L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR N <sup>1</sup>Oui  Non
- prescrit  anticipé  approuvé  date 23 | 07 | 2001
- <sup>1</sup>Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à : Mouvements de terrain
- inondations  autres  dus au retrait gonflement des argiles
- > L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN <sup>2</sup>Oui  Non
- <sup>2</sup>Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés : Oui  Non
- L'immeuble est situé dans le périmètre d'un autre PPR N <sup>1</sup>Oui  Non
- prescrit  anticipé  approuvé  date 22 | 12 | 2004
- <sup>1</sup>Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à : Mouvement de terrain :
- inondations  autres  anciennes carrières - dissolution du gypse
- > L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN <sup>2</sup>Oui  Non
- <sup>2</sup>Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés : Oui  Non

### Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques miniers (PPRM)

- > L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR M <sup>3</sup>Oui  Non
- prescrit  anticipé  approuvé  date | |
- <sup>3</sup>Si oui, les risques miniers pris en considération sont liés à : Oui  Non
- mouvement de terrain  autres
- > L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRM <sup>4</sup>Oui  Non
- <sup>4</sup>Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés : Oui  Non

### Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT)

- > L'immeuble est situé dans le périmètre d'étude d'un PPR T prescrit et non encore approuvé <sup>5</sup>Oui  Non
- <sup>5</sup>Si oui, les risques technologiques pris en considération dans l'arrêté de prescription sont liés à : Oui  Non
- effet toxique  effet thermique  effet de surpression
- > L'immeuble est situé dans le périmètre d'exposition aux risques d'un PPR T approuvé <sup>5</sup>Oui  Non
- > L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement Oui  Non
- > L'immeuble est situé en zone de prescription Oui  Non
- <sup>6</sup>Si oui la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés Oui  Non
- <sup>6</sup>Si oui la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location. Oui  Non

### Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique réglementaire

> L'immeuble se situe dans une commune de sismicité classée en :

Zone 1   
très faible

Zone 2   
faible

Zone 3   
modérée

Zone 4   
moyenne

Zone 5   
forte

### Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire à potentiel radon

> L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon classée en niveau 3

Oui

Non

**Extrait de l'Arrêté du 27 juin 2018 concernant les zones à potentiel radon, ci-joint.**

### Information relative à la pollution des sols

> Le terrain est situé en secteur d'information sur les sols (SIS)

Oui

Non

**Source : Base de données BASOL du Ministère de la transition écologique et solidaire.**

### Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe N/M/T\*

> L'information est mentionnée dans l'acte de vente

Oui

Non

**(Liste des Arrêtés de catastrophes naturelles et déclaration de sinistres indemnisés, ci-joint)**

### Documents de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

Arrêté préfectoral n° 07-3640 du 3 octobre 2007.

Vendeur/bailleur

date/lieu

Acquéreur/locataire

Document établi par le Cabinet **PICOT & MERLINI**

**Géomètres - Experts**

**Saint-Prix, le 13/02/2020**



Information sur les risques naturels, miniers ou technologiques, la sismicité, le potentiel radon, les pollutions de sols, pour en savoir plus, consultez le site Internet :

[www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr)